

AMEN BANK

INFORMATIONS POST AGO RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/04/2019

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2018 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION DU BÉNÉFICE 2018	
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	119 970 328,265
Report à Nouveau	5 350,344
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	-
MONTANT A REPARTIR	119 975 678,609
Réserves légales	-
Reserve Spéciale De Réinvestissement	79 900 000,000
Fonds Social	3 300 000,000
Fonds De Retraite	1 000 000,000
Dividendes : 27%	35 749 350,000
REPORT A NOUVEAU	26 328,609

En conséquence, le dividende par action est fixé à 1,350 Dinars par action, soit 27% du nominal des actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 23 mai 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2019, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2019, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Madame Salma Babbou en tant que membre du Conseil de Surveillance de la banque, et de Monsieur Rachid Tmar en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance de la banque pour un mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga-Zammouri venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Amen Bank
BILAN
ARRETE AU 31.12.2018
APRES REPARTITION DU RESULTAT

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	183 294	197 032
AC3 Créances sur la clientèle	5 929 248	6 073 730
AC4 Portefeuille-titres commercial	285 622	530 671
AC5 Portefeuille d'investissement	1 612 371	1 361 537
AC6 Valeurs immobilisées	166 778	163 219
AC7 Autres actifs	233 528	159 764
Total actifs	8 813 128	8 656 198
PA1 Banque Centrale, CCP	1 072 065	1 174 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	235 057	385 115
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5 516 889	5 137 206
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	876 255	968 065
PA5 Autres passifs	243 330	205 140
Total passifs	7 943 596	7 870 342
CP1 Capital	132 405	132 405
CP2 Réserves	736 678	653 023
CP4 Autres capitaux propres	423	423
CP5 Résultats reportés	26	5
CP6 Résultat de l'exercice	-	-
Total capitaux propres	869 532	785 856
Total capitaux propres et passifs	8 813 128	8 656 198

TABLEAUX DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 :

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart révalu
Capitaux Propres avant répartition du résultat au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	-	120 979	41 832	
Affectation du résultat 2018 (4ème résolution)							
Réserves	-	-	79 900	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement 2018 affectée	-	-	79 900	-	-	-	-
Réserves sur plus-values sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividende							
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	4 300	
Report à nouveau 2017	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau 2018	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2018	132 405	13 240	556 327	-	120 979	46 132	